

---

SAN JUAN – Dirigeants régionaux et dirigeants de l'ALAC : Séance de travail, partie 8  
Dimanche 11 mars 2018 – 13h30 à 15h00 AST  
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

ALAN GREENBERG :            Nous sommes à l'ICANN. Nous avons des technologies très modernes. Donc c'est la séance 143 de la réunion 61 de l'ICANN. Je ne sais plus compter. Je ne sais plus où on en est, donc j'invente un petit peu des chiffres.

Donc c'est une réunion, parmi les réunions régulières, qui est toujours, toujours, à l'ordre du jour. Et très souvent, c'est une réunion très productive.

Donc je vais donner la parole maintenant à quelqu'un qui est relativement familier de nous, Julie Hammer, qui était la liaison avec le SSAC. Elle va nous présenter les nouveaux visages, les nouvelles personnes qui constituent le SSAC. Puis nous allons tout de suite rentrer dans le vif du sujet. Nous avons 45 minutes.

JULIE HAMMER :            Merci de nous avoir invités à nouveau. J'aimerais donc vous présenter Rod Rasmussen, qui est le nouveau président du SSAC depuis le 1<sup>er</sup> janvier, qui a remplacé donc Patrik Fältström.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

J'aimerais vous présenter la vice-présidente, Julie Hammer, c'est moi-même. Donc j'aimerais également vous présenter tous les membres du SSAC. Je vais vous demander de vous lever. Vous êtes nombreux dans la salle, nous allons donc vous demander de vous lever. Voilà.

Merci à toutes et à tous d'être venus avec un objectif particulier. Si nous avons des questions difficiles, eh bien, nous leur demanderons d'y répondre.

J'aimerais vous présenter également une nouvelle liaison, Andre Kalishnekov, qui est notre nouvelle liaison avec le SSAC. Il est un petit peu en formation pour le moment. Très bien.

Donc, Rod, je vous donne la parole.

ROD RASMUSSEN :

Oui merci beaucoup. Ça nous intéresse beaucoup de venir parler. C'est la première fois que je fais une présentation sur notre travail, donc soyez gentils avec moi s'il vous plaît.

Je viens de prendre cette fonction à la suite de Patrick et de Jim. Donc je fais de mon mieux pour les remplacer. Donc je ne sais pas comment faire avancer. Donc j'indiquerai normalement quand je veux passer d'un transparent à un autre.

---

Donc là, nous avons différentes— on va essayer de synchroniser ce que nous avons à l'écran. Voilà. Merci beaucoup.

Donc nous avons des mandats de trois ans que nous commençons. Et passons donc au transparent suivant. Voilà. Nous sommes beaucoup plus décontractés sur cette image et ces photos. Vous pouvez nous reconnaître dans différents emplacements en dehors de cette salle. Nous passons donc à la suite. Voilà.

Donc voilà le SSAC, le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité. Voilà qui nous sommes. 37 membres, bientôt 38 membres. Nous avons un nouveau membre qui doit être approuvé par le Conseil d'administration. Et voici notre travail en général. 100 publications depuis 2002. Donc nous avons atteint ce seuil, et le jour où nous arriverons à 1000 publications, on aura peut-être un problème comme le bogue de l'an 2000. Mais nous avons véritablement beaucoup d'expertise au SSAC pour parler de la sécurité et la stabilité de l'Internet.

Donc je vous laisserai poser des questions d'ici peu, et ensuite nous poursuivons notre présentation.

Nous avons un processus pour les publications, pour le Conseil d'administration, des conseils que nous donnons au Conseil d'administration de l'ICANN en ce qui concerne la sécurité et la stabilité de l'Internet. Nous travaillons à tous ces points. Parfois,

---

nous avons de longs documents. Nous avons un processus de révision également. Nous essayons d'atteindre le consensus. S'il n'y a pas de consensus, eh bien, nous ne publions pas obligatoirement tout, tous nos documents, s'il y a des objections.

Donc nous avons des résultats. Nous avons beaucoup de travail qui est fait sur les différents domaines. Nous avons, mais pas toujours, des recommandations au Conseil d'administration qui doit ensuite analyser cela, bien comprendre ce qu'on leur explique, voir comment ils peuvent réagir, prendre des décisions, par rapport à nos recommandations.

Donc nos recommandations vont au Conseil d'administration, sont analysées par le Conseil d'administration. Voilà comment nous fonctionnons.

Donc voilà une liste de notre travail actuel. Voilà ce que nous avons publié également, nos publications récentes. Donc ça, c'est simplement un résumé. On va peut-être un petit peu plus rentrer dans les détails. Vous pouvez voir ce que nous analysons pour le moment. Voilà.

Donc ce qui est le plus important pour nous actuellement et qui nous occupe beaucoup depuis plusieurs mois, c'est le projet d'analyse des collisions de noms (NCAP). Donc on a d'autres types d'acronymes, mais celui-là est le mieux.

---

Nous avons donc fait une révision organisationnelle du SSAC. Nous avons d'autres groupes de travail qui travaillent sur le DNSSEC. L'Internet des objets également nous intéresse.

Donc voilà ce que nous pourrions analyser à l'avenir, donc des thèmes qui nous concernent plus particulièrement et la communauté également. Donc s'il y a des choses qui vous intéressent plus particulièrement sur cette liste à l'écran, je peux rentrer dans les détails.

Au niveau interne, nous allons donc revoir toutes les publications que nous avons effectuées. Et donc combiner un petit peu tous ses conseils, fournir des informations, voir les compétences dont on a besoin pour nos nouveaux membres, c'est très important. Ce que l'on veut, c'est être beaucoup plus ouverts et donner plus d'informations aux personnes. Donc c'est un processus. Ce n'est pas pour demain, mais on y travaille. Nous avons également l'intention d'avoir une séance à l'avenir, peut-être à Panama, sur les problèmes de sécurité, les questions émergentes de sécurité.

Donc voilà le travail que nous avons fait au dernier trimestre. Et pour le deuxième trimestre de 2018, il y a plus de détails par la suite. Donc là, on commence à rentrer dans les détails. S'il y a des points qui vous intéressent plus, faites-moi savoir comme ça, je rentrerai plus dans les détails. Nous avons vu que les deux

---

derniers transparents étaient des listes de thèmes et de sujets que nous analysons.

Donc nous avons une révision du SSAC, la deuxième au niveau de l'organisation du SSAC. Je sais qu'il y a des membres de l'ALAC qui seront peut-être interviewés là-dessus. Donc l'équipe de révision reçoit beaucoup de documentation d'informations pour pouvoir parler à des personnes pour qu'on fasse une révision à 360°, qui est le mieux. Nous voulons absolument faire cette révision avec beaucoup d'intérêt. Nous voulons améliorer donc nos processus, notre organisation également. Le SSAC encourage beaucoup les membres de toutes les unités constitutives, et notamment de l'ALAC, à apporter des idées et nous dire quelle est leur opinion sur le travail du SSAC. Vraiment, la révision vient de commencer, mais l'objectif c'est vraiment d'améliorer les choses et avoir des conclusions d'ici novembre. Donc on va voir s'ils seront en mesure de faire cela d'ici novembre.

Donc diapo suivante. Ça, c'est une réponse à la résolution du Conseil d'administration datant de la réunion d'Abu Dhabi, concernant l'expansion des nouveaux gTLD. Donc lorsque vous avez une nouvelle chaîne qui est introduite au niveau de la racine, cela peut poser des problèmes. Ce que nous devons avoir, c'est de meilleures définitions pour les collisions de noms, mieux expliquer cela, ce phénomène, et observer donc comment

---

on quantifie ces collisions, comment on prend en compte les risques, comment on détermine ces collisions et comment on peut les limiter. Donc ça, c'est quelque chose de nouveau pour nous parce que cela a été créé comme un projet très important. Nous avons une période de commentaire public à ce sujet. Nous faisons beaucoup de nouvelles choses et je crois qu'on va passer au transparent suivant pour bien vous expliquer la situation concernant les collisions de noms.

Donc il y a [corp, home et mail] qui sont des chaînes, donc, qui ont besoin de résolution. Ce n'est pas seulement ces trois chaînes [corp, home et mail]. On a la possibilité d'avoir d'autres collisions. Donc nous avons maintenant un corpus d'informations qui existent pour nous provenant de la dernière série des gTLD au niveau de la visibilité qui s'est accrue à la suite de cette dernière série des gTLD.

Donc on essaie de trouver des paramètres pour mesurer cela, pour classifier ces problèmes et donc les gérer, pour faire un travail de limitation des risques, des collisions, voir et analyser toutes les chaînes qui existent et qui posent problème.

Alors, ces derniers mois, la commission administrative du SSAC s'est réunie. Donc on a travaillé avec des personnes qui avaient beaucoup d'expérience. On a un groupe de travail avec pratiquement la moitié de l'effectif du SSAC qui travaille à cela.

---

Et nous avons donc commandé des commentaires publics avec des propositions préliminaires. On n'a pas un consensus total au SSAC là-dessus, mais on demande des commentaires publics pour la première fois pour que la communauté indique ce qu'elle pense sur trois études pour obtenir des informations, que les personnes fournissent des informations pour être inclusifs, pas seulement SSAC qui fasse ce travail, du plus l'expert, des personnes qui ont un intérêt certain pour ces problèmes et pour la résolution de ces problèmes avec les données, les collisions des noms. Donc c'est une analyse des causes sous-jacentes et profondes, pourquoi on a ces problèmes... à cause des logiciels, à cause des configurations, à cause d'autres facteurs éventuellement. On ne sait pas. Des autres peut-être? Donc trouver les causes profondes des problèmes, quantifier des méthodologies pour gérer ses problèmes, pour les limiter, pour voir comment vraiment on peut s'y appeler.

S'il y a une nouvelle série donc, on a besoin de ces paramètres pour prendre des décisions au niveau des chaînes. Donc je crois qu'il faut qu'on soit beaucoup plus pragmatiques et concrets pour la prochaine série que le travail qu'on avait fait auparavant.

Donc, là, ça devient de plus en plus intéressant. Nous allons avoir une séance demain, une Séance intercommunautaire qui



---

va nous permettre de rentrer en détail dont ces problèmes avec la participation de la communauté de l'ICANN au sens large, obtenir donc des données de personnes qui ont des données sur des résolutions avec des ISP, avec des serveurs, des prestataires de services Internet. Cela va nous permettre de mieux participait avec une liste de diffusion plus large pour vraiment faire ce travail de collaboration d'une manière très publique entre le SSAC et le reste de la communauté, donc avoir vraiment à la participation de nombreux experts qui sont présents et disponibles dans la communauté.

Nous serons également mardi matin un groupe de travail ouvert pour toute personne qui s'y intéresse, qui veut venir travailler avec nous. Vraiment, ce qu'on essaie d'obtenir, c'est sur un projet très complexe et très vaste, avoir plus de soutien. On a travaillé avec le Conseil d'administration. On a travaillé au niveau de la gestion et ça, c'était nouveau pour nous. Donc on a beaucoup de questions sur la meilleure manière de procéder, donc on a besoin un peu de soutien et de conseil. Et nous aurons une série d'ateliers sur les deux ans à venir, surtout ses études.

Et je vois que quelqu'un veut poser une question à ma droite, donc je vais donner la parole à cette personne. C'est une question ?

---

ALAN GREENBERG : C'est Olivier ou — c'est Olivier qui a une question ? On ne peut pas dire votre nom.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc c'est plus tard, quand vous allez ouvrir—

ALAN GREENBERG : C'est sur ce sujet ? Oui. Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Sur NCAP. Vous avez une question sur 24. Merci de nous présenter ce sujet. Vous pensez le conclure quand, ce projet NCAP, c'est quelque chose qui nous intéresse beaucoup depuis de nombreuses années. C'est un historique. SSAC a donné déjà des conseils là-dessus, et ils étaient ignorés un petit peu par le Conseil d'administration. Et ALAC, je crois que c'était à Durban, que l'ALAC soutenait le SSAC pour qu'il y ait une résolution sur le NCAP.

Et vraiment, ces chaînes étaient presque allouées. Donc dites. Si j'ai raison, mais je crois que l'ICANN a offert pour .mail, .corp et .home, il y a eu véritablement un remboursement des frais. Donc est-ce qu'il y a toujours un problème qui se pose à la suite de ce remboursement sur ces—

---

ROD RASMUSSEN : Oui. Je ne peux pas rentrer dans les détails financiers. C'est le Conseil d'administration qui s'occupe de cela. Nous, c'est seulement technique. Mais je noterais que la situation actuelle avec ces conflits qui existent et ces applications qui ont posé problème pour .home et .corp on analyse sur la situation. Est-ce que ces chaines doivent être utilisées ou pas ? Donc le SSAC est très séparé des décisions du Conseil d'administration. Donc j'ai négligé de faire cela. Donc il va y avoir des rapports intérimaires qui vont donc analyser ces études, mais en fin de compte, on aura des résultats, des recommandations pour répondre aux questions du Conseil d'administration avec un rapport final, répondant à toutes les questions.

Et ce projet, donc, avec commentaire public est prévu. Donc on essaie de couvrir tous les points et donc de travailler de très près avec les décisions du Conseil d'administration et aider donc le Conseil d'administration à résoudre ces problèmes.

JULIE HAMMER : Oui. Pour rebondir là-dessus, ce qu'on essaie de faire, c'est d'avoir un cadre de travail par lequel le Conseil d'administration pour prendre des décisions et juger donc sur des chaines qui seraient sujettes à des collisions, et évaluer donc cette situation par rapport aux chaines et donc par rapport à une délégation

---

noms de ces chaînes, des risques techniques qui existent en déléguant ces chaînes.

Et donc, le Conseil d'administration prend des décisions non techniques. On leur donne un cadre de travail, un cadre de référence en leur expliquant les problèmes possibles de collisions qui existent avec l'utilisation de ces chaînes. On essaie d'utiliser des termes simples pour qu'ils puissent décider.

ROD RASMUSSEN :

Oui. C'est l'idée. C'est le concept que nous utilisons. Donc nous allons maintenant passer à la section suivante.

Nous avons — c'est un euphémisme pour le WHOIS, pour l'évolution du service d'annuaire de données d'enregistrement.

Nous avons travaillé sur différentes formes. Il s'agit de l'un des trois domaines dans lesquels nous pensons que nous avons du travail à faire pour participer aux différents débats qui ont lieu actuellement. Nous avons beaucoup parlé de la réglementation générale concernant la protection de données, le GDPR. Il s'agit d'un thème politique, mais au niveau de la stabilité, au niveau technique, nous pouvons offrir de l'aide et quelques conseils.

Et donc par rapport aux utilisations malveillantes des données, il y a ici quelques conseils que nous pouvons donner pour affronter différents types d'attaques, comme le phishing et

---

l'hameçonnage. Donc nous allons analyser différentes possibilités qui pourraient affecter la sécurité, la stabilité, et nous voulons être capables d'affronter ces problèmes de façon à ce qu'elles n'atteignent pas un niveau supérieur.

Et du point de vue technique, comment est-ce que l'on peut mettre en place des systèmes de meilleure pratique et mettre en œuvre des accès contrôle, ce type de chose. Donc nous sommes en train d'analyser un peu ces secteurs dans lesquels nous avons une certaine expertise ou une capacité à faire des études, donner des conseils.

Et si vous avez des préoccupations ou des questions à nous poser sur cela, ou si vous avez des questions donc sur ce que nous venons d'aborder ou ce dernier problème, s'il vous plaît dites-moi avant que je continue.

ALAN GREENBERG :

Bien. Je pense que certaines des questions les plus compliquées ne sont pas les questions techniques justement. Quand on parle par exemple de l'application dans le domaine des forces de l'ordre, comment est-ce que vous travaillez et comment les forces de l'ordre peuvent travailler entre les différentes juridictions ? Est-ce qu'on peut avoir des accords bilatéraux nous permettant de travailler avec une base de données centrale, et comment est-ce que — finalement, dans quelle

---

mesure est-ce que le problème technique va freiner le problème politique et vice versa ?

Je crois qu'il y a beaucoup de problèmes qui vont surgir.

ROD RASMUSSEN :

Oui, je suis d'accord avec vous. Nous pensons que les services de l'ordre vont devoir affronter ce type de problèmes. Il y a une série de choses, si vous voulez unir cela au troisième point. Parce qu'on peut unir le premier point et le troisième point, c'est-à-dire l'accès contrôlé aux données d'enregistrement.

Mais la question de la juridiction ne nous concerne pas. Ce n'est pas le problème du SSAC. Nous, ce que nous voulons, c'est que les services de l'ordre puissent faire quelque chose et puissent s'occuper des personnes qui mettent en œuvre des actions malveillantes.

Bien. Alors maintenant—

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Une question rapide sur ce point-là. Puisque vous appartenez à la communauté de cyber délit, cyber sécurité, lutte contre le cyber délit, est-ce que vous connaissez la proportion entre acteurs privés par rapport aux agences des forces de l'ordre ?

---

Parce qu'on peut parler de 99 % des participants qui sont des forces de l'ordre et cela affecterait seulement 1 % ?

ROD RASMUSSEN :

Je dirais que c'est plutôt le contraire. Pas 99 pour 1 mais 99 % contre 10 %. Ce n'est pas une position du SSAC, mais je peux vous dire cela. Je viens de Panama où nous avons eu une réunion avec ce type d'acteurs et avec les forces de l'ordre. Et voilà, je pense que c'est comme cela que ça fonctionne.

Bien. Publication récente. Voilà le travail que nous avons fait avec le nouveau régime. Nous avons de nouveaux domaines dans lesquels nous allons travailler. Nous faisons beaucoup de travail par échanges, par correspondance. Nous répondons à des demandes de commentaires particulières, à des commentaires publics. Nous utilisons un nouveau système de documents qui est simple, SSAC avec l'année et le numéro du document.

Donc le premier de cette série est le premier qui est dans la liste. Donc nous allons présenter à travers les commentaires publics sur ces thèmes que vous voyez sur l'écran. Si vous avez des commentaires, je serais ravi de les entendre.

---

Prochaine diapo s'il vous plaît. Donc nous avons fait des commentaires sur la révision du NomCom, et c'est quelque chose que je vous encourage à regarder. Il y a certaines préoccupations concernant la façon dont la communauté en général considère ce processus, sur la façon dont nous décidons qui vont être les membres d'ALAC et d'autres organisations. Ce sont des processus qui sont transparents, qui fonctionnent depuis longtemps comme ça.

Et nous, nous sommes au niveau technique. Mais nous voulons aussi être sûrs qu'il y a des compétences techniques au niveau du Conseil. Donc nous essayons de travailler, d'aider, et ensuite de mettre en œuvre certaines choses. Donc récemment, nous avons soumis une série de conseils. Voilà. Que vous voyez sur l'écran.

Bien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Bien. Il y a — vous êtes un ingénieur, donc je voulais vous poser une question concernant SSAC et le point [wwwnn]. Je sais que c'est un nouveau système pour les commentaires sur les problèmes administratifs. Comment est-ce que vous établissez une limite ici dans la responsabilité, puisque ce n'est pas un problème de SSR, et finalement vous étiez destinés à travailler dans ce domaine SSR ?



JULIE HAMMER :

Ce que le SSAC souhaite faire, c'est dans la série du SSR. Nous avons constaté qu'il y a eu plusieurs problèmes non techniques appartenant à la communauté dans une série de systèmes qui posaient des problèmes et qui ont commencé à poser des problèmes dans d'autres domaines non techniques comme les commentaires pour le CCWG – Responsabilité, etc. Donc on a pensé qu'il faut arrêter de faire cela.

Mais en tant que — nous essayons. Nous avons un principe. Ce que nous essayons de faire, c'est, parce qu'il y a d'autres choses qui ont lieu dans la communauté qui vont avoir un impact sur la façon dont la sécurité est assurée par l'ICANN et la façon dont SSAC est capable de travail dans la communauté, donc certains membres du personnel ont pensé que si le résultat est ceci, SSAC va être concerné puisque ça fait partie de la communauté. Donc ce que SSAC ne veut pas cesser de faire, c'est de faire des commentaires sur tout ce qui a lieu, que cela ait un impact sur la sécurité ou pas. Mais nous voulons surtout faire des commentaires sur ce qui a un impact sur nous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous avez vu que ALAC représente un petit peu un sujet ou aborde des sujets difficiles.

ROD RASMUSSEN :

Oui. Ça fait partie de l'évolution d'ICANN. Nous appartenons à cette grande communauté qui prend des décisions. Donc nous ne voulons pas être séparés de cette communauté.

Bien. Nous avons une série de publications faites récemment. SAC99 portait sur l'IDN, sur les directives dans ce domaine. Il y a eu des recommandations qui ont été faites, qui correspondaient à notre travail d'ingénieurs. Mais s'il y a des questions dessus, je peux vous mettre en contact avec Patrik pour qu'ils répondent à vos questions.

Bien. Prochaine diapo. Donc cela a été SAC100. Cela abordait les questions de la zone racine et la façon dont on pouvait développer cette zone racine. Nous avons donné des recommandations que nous avons déjà données au préalable dans d'autres documents, parce que ce qui compte ici à mesure que la zone est développée et d'avoir un système qui nous permet de faire un suivi, de contrôle, pour qu'il n'y ait pas de problème. Il faut être sûr qu'on n'aura pas un problème avant de mettre les choses en place. Donc c'est ce qu'il faut faire. Et peu importe, il ne s'agit pas d'un nombre en particulier. Quel que soit le nombre, ça n'a pas grande importance. C'est le taux de changement, le rythme du changement qui compte. Et ce n'est pas seulement d'un point de vue technique ou d'infrastructure,

---

mais au niveau de l'administration de toutes ces données, de tout ce matériel. Il faut être prudent.

Et en général, je dirais qu'il faut essayer de faire certaines études, certaines recherches, pour voir comment on peut faire cela dans le long terme et pour travailler sur une zone racine beaucoup plus grande. Est-ce qu'il y a des questions ?

HADIA EL MINIAWI :

Maintenant le nombre de domaines ajoutés à la zone racine, je ne pense pas que cela affecte la stabilité. Je fais des études d'ingénieur moi aussi.

Mais mon autre question est liée au rythme du changement ? Comment est-ce que vous déterminez le rythme approprié qui ne risque pas d'affecter la stabilité justement ?

ROD RASMUSSEN :

Bien. 6.4, nous avons étudié ce problème ; c'est un article dans le numéro 6.4. En tout cas, il faut savoir quels sont les indicateurs. Il faut utiliser les bons indicateurs. Et on peut finalement avoir des zones très grandes qui se trouvent en dessous de la racine, mais nous ne donnons pas—

Voyons. Je vais donner la parole à Patrik.

---

**PATRIK FÄLTSTRÖM :** C'est important de lire tout cela dans son ensemble. Quand on parle de l'obligation de maintenir la zone racine, on parle du rythme de changement et du fait que pendant les changements, pendant l'addition, il est important de contrôler ce qui a lieu, ce qui se passe. Et si on voit des signaux de problèmes, il faut avoir un plan pour enlever la délégation de quelque chose qu'on pensait ajouter, quand on ajoute quelque chose trop vite.

Donc la capacité d'adopter un certain rythme de changement est plus facile à discuter que le nombre de TLD.

**HADIA EL MINIAWI :** Mais qu'est-ce qui serait trop, ou trop vite ?

**PATRIK FÄLTSTRÖM :** De nouveau, il faut mettre en place un système qui surveille ce qui se fait et qui détecte lorsqu'on a des limites inconnues qui sont dépassées. Et il faut avoir un plan pour affronter ce type de problèmes. Si vous prenez un processus que SSAC a fait vraiment la meilleure façon possible, c'est le roulement de clé. On a fait un plan très détaillé avec 12 étapes différentes. Chaque étape avait été analysée. On a analysé toute la situation. On a décidé de mettre en œuvre ou d'attendre un petit peu plus tôt. Je crois qu'on en était à l'étape sept, ils ont surveillé. Ils avaient des indicateurs. Et ils ont — et maintenant on discute de la

---

possibilité d'avancer encore. Donc voilà, ce n'est pas étrange. On ne sait pas très bien où se trouve ce type de limite.

HADIA EL MINIAWI : Si on compare au roulement de clé, aux clés de roulement de clé, c'est parce que c'est quelque chose de tout à fait nouveau, je pense que ce n'est pas une bonne comparaison. Mais si on ajoute des TLD, ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est quelque chose qui a été fait déjà auparavant. Donc, ajouter des TLD. Et donc actuellement, vous devez être capables de savoir ce qui va se passer et ce qui ne risque pas de se passer. Je pense que rien de nouveau ou de surprenant ne peut arriver, quelque chose que vous n'aurez pas vu auparavant. Il n'y a aucune raison pour cela.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Nous pouvons continuer cette discussion en tête-à-tête, parce que tous les rapports que nous avons écrits disent explicitement qu'on ne peut pas avoir un chiffre. C'est le taux de changement. Il faut contrôler ce qui a lieu. Voilà. C'est comme ça que ça fonctionne.

ROD RASMUSSEN : C'est notre dernière diapositive. Je sais qu'il y a des questions concernant la clé de roulement de clé.

---

ALAN GREENBERG : Nous avons deux personnes. Nous avons Christopher, nous avons John. Nous avons un timer d'une minute. Nous avons des invités qui sont là déjà, donc il nous faut finir dans cinq minutes s'il vous plaît. Merci.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Alan. Juste un petit commentaire concernant les informations données par nos collègues. On pense que le prochain cycle devrait être basé sur des groupes de nouvelles candidatures. Du point de vue politique, que ce soit géographique [de la communauté au Danemark], je pense qu'il y a une certaine synergie de portée entre les idées politiques et la façon dont cela est décrit. Et je pense que vous pouvez contrôler la façon dont cela évolue.

JOHN LAPRISE : Je voulais remercier Julie pour donc avoir envoyé les recommandations au Conseil concernant le roulement de clé. Le Conseil reçoit des recommandations et demande à ICANN org de les mettre en œuvre, mais cela ne montre pas le statut de ces mises en œuvre. Et les deux conseils du SSAC sont assez similaires. Ce qui veut dire que le SAC063 n'était pas complet. Il a fallu refaire des instructions pour demander au Conseil de faire

---

quelque chose. Alors comment est-ce que ce conseil a été mis en œuvre par ICANN org, parce qu'on le sait ?

ALAIN GREENBERG : C'est une discussion que nous allons pouvoir poursuivre si vous voulez.

JULIE HAMMER : C'est une bonne question. Je pense que le principal problème, ce dont vous parlez ici, c'est quelle est la préoccupation actuellement. Quel est le point le plus important ? Je dirais que les membres du SSAC peuvent en parler.

JOE ABLEY : Je vais encadrer un petit peu cette discussion. Je pense que le SSAC ne veut pas parvenir à un consensus là-dessus. Je peux parler en mon nom seulement.

Je sais que l'ICANN a collecté des données du serveur racine. C'est un nouveau mécanisme et ça a donné lieu à des résultats qui n'étaient pas clairs pour nous, et du coup, ICANN pris une décision très prudente qui était d'arrêter ce processus de façon à ce qu'on ait le temps d'essayer de voir quels étaient les signaux qui pouvaient exister dans le domaine des données, etc.

---

Donc le personnel de l'ICANN a présenté cela. Et il y a ici différents types de problèmes. Du point de vue de la mise en œuvre, parce que cela met en œuvre — les différentes implémentations qui existent ne sont pas exactes. Cela a été fait très rapidement parce qu'il y avait un chronogramme. Et donc, à cause de cela, on a eu ensuite ce type de problèmes. Et il n'y a pas de corrélation directe entre les nombres, les ratios, les pourcentages qui découlent de ces données. Et cela est très clair, parce que cela ne cartographie pas les expériences des utilisateurs finaux. Cela cartographie le système de la zone racine, et c'est très complexe avec les résolveurs, etc. Et cela ne représente pas l'expérience de l'utilisateur final.

Donc ce qui est intéressant ici, c'est si je devais donner mon évaluation personnelle du consensus technique, de ce qu'il est au sein du SSAC et en général, c'est qu'il y a ici une situation dans laquelle il n'y a pas de signaux clairs, mais selon laquelle il y aura des risques clairs pour faire le roulement de clé.

Et l'autre chose qui est claire actuellement, c'est qu'il y a un risque substantiel de ne pas faire ce roulement de clé. Parce que lorsqu'on a un système de chiffrement, on n'a pas d'expérience de roulement de clé. Il y a un risque. Cela peut affecter les utilisateurs. Donc tout cela va donner lieu à une évaluation de risques correcte, de façon à être sûrs si cela est sûr, si cela est dangereux.



---

Et ensuite, ici nous devons gérer la façon dont tout cela est signé et il nous faut savoir comment fonctionne le roulement de clé, quelles peuvent être les impacts existants dans ce domaine. Donc je crois que ça, c'est la décision que le Conseil doit prendre.

ALAN GREENBERG :           Donc on a dépassé un petit peu le temps imparti. Et nous avons des personnes qui vont prendre la parole. Et on va rencontrer David Conrad cette semaine. Désolé donc d'arrêter un petit peu abruptement cette séance, mais j'aimerais vous remercier beaucoup.

Nous allons reprendre notre séance. Nous avons Theresa Swinehart qui va nous parler du GDPR et il faut absolument qu'elle parte dans 40 minutes.

THERESA SWINEHART :       Je dois partir d'ici à 2 h 45.

ALAN GREENBERG :           25 minutes, excusez-moi.

THERESA SWINEHART :       Donc tout d'abord, merci d'avoir changé un petit peu vos horaires pour me permettre de m'exprimer. Donc je vais faire un

---

petit résumé de la situation avec le GDPR, et ensuite ouvrir pour vos questions, vous répondre à vos questions.

Donc vous le savez, récemment nous avons posté ce qu'on appelle le modèle calzone sur la base des informations que nous obtenues, la proposition intérimaire. Donc il y a des documents qui existent qui résume un petit peu la situation. Et il y a des points de vue un peu différents dans la communauté.

Il y a de ça quelques jours, nous avons posté également ce qu'on appelle le cookbook, le livre de cuisine, avec plus l'aspect détaillé sur chacun de ces modèles. Donc tout est posté. Tout est affiché. Nous avons également notre blog qui nous permet de mettre à jour et d'informer la communauté. Tout le temps que nous avons passé donc à développer ces solutions pour le GDPR. Mais je vais donner la parole à John et ensuite on pourra répondre à vos questions. Donc, donnons la parole à John.

JOHN LAPRISE :

Donc ces documents dont on vous parle, c'est le modèle que nous avons posté vendredi ou la semaine dernière. Ainsi que donc — ce n'est pas — c'est un différent modèle. Une comparaison des différents modèles sur un diagramme et avec les éléments clés, les différents concepts, les différentes approches. Et on a parlé de ce livre de cuisine, on a parlé d'un calzone pour vous indiquer un petit peu le raisonnement au

---

niveau juridique, au niveau des informations collectées de la part de la communauté. Pourquoi est-ce qu'on a choisi ces différents éléments pour notre modèle.

Donc on peut vous présenter le modèle si vous le désirez, mais on n'a que très peu de temps.

ALAN GREENBERG :

Donc on va poser des questions en moins de deux minutes pour utiliser notre chronomètre. Donc nous avons eu un débat sur le GDPR. On en a beaucoup parlé. C'était assez agité. Et on a fait un tour de table et plusieurs personnes nous disaient, je paraphraserais, que notre modèle ne prend pas en compte le raisonnement sur la collecte de données. Et ça, on ne va pas être en mesure de collecter ce type de données. Nous n'avons pas de justification pour permettre à telle ou telle personne de collecter des données. Comment est-ce qu'on va avoir un niveau suffisant d'assurance pour s'assurer qu'il n'y a pas toutes ces dépenses et avoir un modèle qui va être accepté ?

JOHN LAPRISE :

Oui. Excellent point. Permettez-moi de préciser. Donc pourquoi est-ce que vendredi on a donné ce livre de cuisine pour donc répondre au DPA alors qu'on sélectionne ce modèle. Et la justification de ce modèle, c'est le niveau d'information. Donc le

---

premier niveau d'information qui peut être partagée. Donc une partie technique qui nous indique que si nous fournissions cela d'ici vendredi dernier, ils seraient en mesure de prendre cela en compte dans leur réunion de la semaine, cette semaine, et revenir vers nous le 26 mars, vers la semaine du 26 mars.

Il y a le groupe de Berlin qui va rédiger un document aussi sur ces points. Il va y avoir donc plusieurs points de vue. On va une nouvelle fois se réunir dans la semaine du 26 avec ce groupe, le groupe de Berlin, et à ce moment-là, obtenir des indications sur des éléments éventuellement manquants ou devant éventuellement être modifiés.

Nous passerons ensuite à la création d'un modèle cohérent par rapport aux conseils que nous avons reçus. Et sur la base du calendrier, eh bien, nous prenons en compte la partie accréditation. Comment est-ce que l'on obtient l'accès à des parties non publiées? Donc les données WHOIS n'étant pas publiques, on va parler à la communauté et essayer d'obtenir des conseils au niveau juridique. Est-ce que l'on répond bien aux lois? Est-ce que les critères juridiques sont respectés? Et ensuite, nous pouvons mettre en œuvre ce modèle.

Donc je crois que ce sera la possibilité pour nous et pour eux de travailler avec les bureaux d'enregistrement au niveau contractuel, et de poursuivre le débat. Et ce faisant, de cette

---

manière, nous serons en mesure d'ajuster le modèle qui sera ainsi en conformité avec la loi. Voilà comment nous comptons procéder.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Holly ?

HOLLY RAICHE : Oui. Le modèle d'accréditation, comment voulez-vous le développer ?

JOHN LAPRISE : Eh bien, nous avons fourni au GAC un document sur les principes inclus jusqu'à présent, et demandez des conseils de fonds, sur le fond de désigner les parties forces de l'ordre qui sont tout à fait légitimes au niveau des gouvernements. Donc les agences gouvernementales également qui doivent avoir accès aux informations du WHOIS non public, et donc nous avons besoin d'un code de conduite pour les parties non gouvernementales.

Donc, le GAC à un certain type d'expertise au niveau de la justification, s'il y a donc des plaintes contre les gouvernements. Donc les entités non gouvernementales, nous avons essayé d'obtenir de leur part, d'entités qui comprennent bien la situation par rapport aux données, d'avoir donc ces codes de

---

conduite pour avoir accès aux données pour voir s'il y a des violations éventuelles.

HOLLY RAICHE : J'aimerais poursuivre. Si je comprends bien, donc les entités des consommateurs, vous pensez à cela? Les entités de consommateurs?

JOHN LAPRISE : Oui, ça dépend de quel niveau vous parlez. Vous pouvez clarifier?

HOLLY RAICHE : Par rapport à qui veut avoir accès aux données. Je sais qu'il y a les autorités de régulation qui existent, les personnes qui s'occupent d'utilisations malveillantes du DNS.

JOHN LAPRISE : Vous parlez du point de vue gouvernemental, du côté gouvernemental, c'est ça?

HOLLY RAICHE : Oui. Est-ce qu'il y a d'autres entités? Vous parlez de quelles autres entités?

---

JOHN LAPRISE : On ne prétend pas avoir l'expertise sur l'utilisation de toutes les données, c'est pour cela que l'on demande au GAC d'avoir plus d'informations pour collecter ces informations auprès de chaque gouvernement, pour les entités des forces de l'ordre, pour les agences gouvernementales qui vont demander accès aux données.

ALAN GREENBERG : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Je vais parler du modèle tel qu'il existe actuellement. Je ne sais pas ce qui va se passer à l'avenir.

Tout d'abord, les données collectées, nous avons toujours le WHOIS détaillé. Donc le maximum de données que nous pouvons collecter. Le GDPR, c'est minimiser les données collectées.

Et autres choses, ces données sont dans trois emplacements. Au niveau des registres, au niveau des parties tierces et au niveau des bureaux d'enregistrement. Donc lorsque vous avez de plus en plus d'emplacements où sont emmagasinées ces données, je crois que cela pose problème. On ne peut pas dire que de ce ne sont pas des données publiques.

---

Je vais m'arrêter là, et peut-être que j'interviendrai tout à l'heure.

JOHN LAPRISE : Oui. J'ai essayé de répondre à cela.

ALAN GREENBERG : Oui. Soyez brefs s'il vous plaît dans vos réponses.

JOHN LAPRISE : Oui. L'ensemble de données que nous collectons, dans le modèle calzone, c'est en effet le modèle de WHOIS détaillé ; on voit ce que l'on reçoit de la communauté et on pose la question "pour quoi".

Il y a plusieurs champs qui n'étaient pas utilisés dans nos modèles précédents. Certains de ces champs ne pouvaient pas être collectés. Et beaucoup de personnes nous ont dit que ces champs n'étant pas utilisés dans des sites normaux étaient utilisés par des personnes qui luttait contre les utilisations malveillantes et les abus. Donc c'est une question à long terme pour le processus des politiques plutôt que de choisir d'éliminer différents champs de données.



---

ALAN GREENBERG :                   Donc je crois que lorsque vous obtenez — les personnes disent oui, on accepte votre logique ou pas.

JOHN LAPRISE :                    Donc les données qui sont collectées seront transférées des bureaux d'enregistrement aux registres qui ont également des données WHOIS sur leurs bases de données. Et donc lorsqu'il y a un entierement des données, ça, c'est avec des contrats ICANN. Et c'est une question de conformité par rapport au contrat qui existe entre les différentes parties, les bureaux d'enregistrement, et ainsi de suite. Il y a des obligations de la part des registres, des bureaux d'enregistrement qui doivent garder des données privées.

Donc ça dépend des différentes lois qui existent. Et je crois que dans le GDPR, il y aura toujours une confidentialité des données qui sera assurée.

TIJANI BEN JEMAA :                Mais le concept du WHOIS détaillé, donc thick and thin, qu'en est-il ?

JOHN LAPRISE :                    Je crois que c'est un résumé en fait d'un point très large. C'est difficile de répondre à cela maintenant.

---

ALAN GREENBERG :           Donc on ne peut pas en effet poser plus d'une question s'il vous plaît. Je vais poser une question très rapide. J'ai l'impression, de par le passé, que les forces de l'ordre et les départements de communication qui gère l'Internet, ce n'était pas les mêmes parties du gouvernement. Est-ce que vous avez l'impression que ça a changé ? Et s'il y a une communication, donc, entre les forces d'ordre et d'autres entités gouvernementales ?

JOHN LAPRISE :           Ce n'est pas à cause du WHOIS. Il y a beaucoup de secteurs industriels qui ont des problèmes par rapport aux aspects de la vie privée et je crois qu'on va obtenir beaucoup de conseils, parce qu'il y a beaucoup de secteurs industriels où il y a des questions de conformité qui se posent.

Donc il y a une recherche d'un plan d'action pour gérer donc ces questions de respect de la vie privée.

ALAN GREENBERG :           Donc c'est bien de savoir qu'il y a différentes parties du gouvernement qui communiquent entre elles. C'est intéressant.

---

HADIA EL MINIAWI : Commentaires rapides pour rebondir sur ce qu'a dit Tijani. Le GDPR, c'est minimiser la collecte de données. Et ma question est la suivante. Au niveau du processus d'accréditation, si je comprends bien, les organisations qu'elles soient gouvernementales ou pas, sont des organisations légitimes qui ont un accès accrédité. Et cet accès sera limité dans le temps, pour un an, avec expiration. Il faut avoir une nouvelle autorisation ? Ou est-ce que c'est une accréditation sans limite de temps ?

JOHN LAPRISE : Donc ça, c'est des questions détaillées excellentes. On n'a pas encore de réponse à ça. On travaille avec le GAC et d'autres parties de la communauté pour ces programmes d'accréditation. Donc excellente question. Il ne faut pas les oublier. C'est très bien.

ALAN GREENBERG : Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci beaucoup. J'ai plusieurs commentaires, mais je vais me limiter sur un seul. Lorsque vous avez parlé d'accréditation et d'agences non gouvernementales pour l'accès à un accès régulé, vous parlez des agences sur les marques commerciales ?

---

JOHN LAPRISE : Par exemple, qui ont les chercheurs contre les abus, utilisations malveillantes, les personnes défendant les propriétés intellectuelles des marques de commerce. Et y en a d'autres ?

THERESA SWINEHART : La recherche, la cyber recherche sur la cybercriminalité.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, ça peut être problématique lorsqu'on rentre dans les détails, tout particulièrement les titulaires de noms de domaine, pour les titulaires de noms de domaine. Ils ne veulent pas qu'on utilise les données pour cela.

JOHN LAPRISE : Vous avez raison, mais cela doit être permis éventuellement par la loi.

ALAN GREENBERG : Seun.

SEUN OJEDEJI : Oui merci. Donc section sept du document qui parle du modèle par lui-même. Est-ce qu'il y a l'intention de présenter ce modèle aux utilisateurs finaux pour qu'il soit plus compréhensible et

---

plus simple, donc peut-être avec des graphiques, avec des diagrammes, qui permettraient de mieux communiquer ce modèle aux utilisateurs finaux ?

THERESA SWINEHART : Vous dites le point sept de ce document ? C'est bien cela ?

SEUN OJEDEJI : Je parle du rapport publié.

THERESA SWINEHART : Oui. Alors récemment nous avons publié ce graphique en ce qui concerne notre modèle. Et une fois que ça sera plus clair, s'il y a des aspects visuels qui peuvent être utiles pour que ça soit plus compréhensible, eh bien nous les présenterons.

[JOHN] : Donc vous parlez des différentes parties avec qui vous avez communiqué, l'accès de ces personnes. Ils vont être en conformité avec le GDPR, parce que dans le cas du GDPR ils vont traiter les données. Est-ce que les contrôleurs ont une assurance qu'il y a bien cette conformité par rapport au GDPR ?

---

JOHN LAPRISE : Oui c'est un bon point. Ça dépend donc de ce modèle d'accréditation de l'utilisation des données. On a parlé de ce code de conduite. C'est tout à fait — ça doit être clairement au sein du code de conduite pour la possibilité de définir l'accès à ces données.

HOLLY RAICHE : Je rebondis. Code de conduite. Premièrement, qu'est-ce que ça va couvrir ? Deuxièmement, comment va-t-il être conçu ?

JOHN LAPRISE : Oui. Vous posez des questions difficiles. On n'a pas encore de réponse à cela. Donc j'apprécie beaucoup le fait que vous posez des questions difficiles et j'aimerais que vous participiez donc à la conception même de ce code de conduite. Nous allons passer par différentes phases, et vraiment votre communauté peut beaucoup apporter.

John [Laprise] faisait référence à cela. On va être très prudent. On va être en conformité avec la loi. L'ICANN contrôle des données. On peut le voir comme cela. C'est pour ça que l'utilisation des données doit être contrôlé, que toutes les parties prenantes dans ce WHOIS non public jouent un rôle important.

---

Il y a des questions qui sont encore en lice, et au niveau du DPA est-ce qu'il va y avoir un audit ? Est-ce qu'il va y avoir donc une vérification quand on fait ce code de conduite également ?

HOLLY RAICHE : Vous avez besoin d'aide ?

JOHN LAPRISE : On a toujours besoin d'aide.

THERESA SWINEHART : Oui, nous avons l'annexe 2 du document calzone. Vous l'avez ici même. Il y a plus de questions à ce sujet.

ALAN GREENBERG : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Une autre question sur la collecte de données. Que se passe-t-il en ce qui concerne le consentement ? Comment est-ce qu'on peut — comment est-ce que vous allez mettre en œuvre un système de consentement ? Est-ce que vous pensez que l'objectif nous avons défini maintenant est l'objectif correct ? Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a peut-être des choses qui manquent encore, qui sont absentes ?

JOHN LAPRISE :

Vous ne serez pas surpris de savoir que dans chaque salle dans laquelle nous présentons, il y a des points de vue différents. Certains pensent que nous n'utilisons pas la forme originale du WHOIS, d'autres pensent que nous ne devons pas publier quoi que ce soit et qu'il ne faudrait pas collecter de données. Voilà. Donc il y a vraiment une grande quantité de points de vue.

Ce document que Theresa vous a montré montre cela. Nous essayons de nous rapprocher le plus possible de ce qui nous paraît être l'objectif est légitime de ces données collectées. Seulement ces données vont être utilisées et seulement le minimum va être publié. Il y a un aspect très controversé. Si vous regardez la proposition actuelle, il y a cinq différentes zones, avec des visions très différentes de la communauté.

Et d'après les discussions que nous avons eues, par exemple, en ce qui concerne la collecte d'e-mails pour les bureaux d'enregistrement, nous proposons une approche moyenne, à mi-chemin. Nous proposons qu'il y ait des e-mails anonymes et que l'on puisse contacter le bureau d'enregistrement pour avoir un contenu, etc.

Donc certains pensent que ce n'est pas une bonne approche. Et d'autres pensent que c'est une approche — que ce n'est pas une bonne approche non plus. Qu'il faut rester dans « l'anonymité »



---

et garder tout cela anonyme. Donc nous essayons de trouver une possibilité, une approche à mi-chemin entre tous ces points. Et trouver quelque chose qui fonctionne. Maintenant, on essaye aussi d'obtenir certains conseils pour continuer à travailler.

ALAN GREENBERG :

Je pense que certaines personnes ici pensent que le service anonyme c'est bien, mais qui va payer ? Bon. Je reprends la queue.

Dans le monde réel, pour les forces de l'ordre, s'ils veulent accéder à certaines données, il faut qu'ils passent par le service juridique. Donc nous n'allons pas établir des règles, mais il va y avoir une manière de s'assurer que les cyber recherches en qui nous avons confiance peuvent accéder à des informations dans d'autres pays, mais que les forces de l'ordre en qui nous n'avons pas vraiment confiance peuvent avoir aussi accès à ces données ? Alors comment est-ce qu'on fait ?

JOHN LAPRISE :

Je ne sais pas. Je pense que vous abordez ici un point difficile qui représente de gros défis. Nous voulons être capables d'établir certaines directives pour les gouvernements en leur disant vous pouvez— telle personne, tel groupe peut accéder à telles données.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, d'abord, à propos de ce nom calzone.

ALAN GREENBERG : La queue est close après.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Donc calzone, une mise en œuvre de calzone, ou une recette de calzone différente en fonction du pays, mais bon. Je vois qu'on se focalise principalement sur le WHOIS, sur les services d'enregistrement de données, est-ce que quelqu'un est aussi en train d'essayer d'analyser la conformité aux réglementations générales concernant la protection des données, le GDPR ? Et est-ce qu'il y a une conformité dans ce domaine du RDS ?

JOHN LAPRISE : Oui. L'année dernière, nous avons nommé une personne responsable de la collecte de données, de l'organisation de collecte de données pour faire des recherches dans tous les systèmes que nous avons trouvés dans toute l'organisation. Et je pense qu'il y a énormément de pages collectées là-dessus. Et on parle de milliers de pages. Nous avons contacté une série de cabinets juridiques. Nous avons travaillé avec eux. Nous avons

---

commencé à travailler avec les différents départements au sein de l'ICANN, les groupes communautaires ; nous avons reçu des suggestions et des propositions. Mais il va falloir synthétiser un petit peu. Il y a certaines choses qui vont être supprimées, certaines choses qui vont être effacées dans la façon dont nous allons faire cette collecte de données. Donc nous faisons une analyse approfondie et nous avons parlé à différentes entités dans le monde. Et ces entités seront donc conformes à partir du mois de mai.

Nous sommes en train d'établir des priorités pour être sûrs qu'il y a des éléments concernant les données critiques qui pourraient être expliquées ; c'est notre première approche.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Et les RALO sont-ils inclus dans cette révision ? Est-ce qu'ils ont un MoU dans ce sens ?

JOHN LAPRISE : Je vous dirais un peu ce qu'il en est dans quelque temps.

ALAN GREENBERG : Je sais qu'il y a d'autres gens qui aimeraient prendre la parole, mais John et Teresa doivent partir. Je m'excuse.

---

JOHN LAPRISE : Si quelqu'un d'autre à l'exception du Conseil nous posait ce type de questions, on ne resterait pas plus longtemps. Merci. Vous savez où nous trouver.

ALAN GREENBERG : Nous avons le dernier point de notre ordre du jour pour cette séance, qui est la sélection et les élections. Je vais demander à Heidi de nous donner d'abord les membres d'ALAC, des RALO, du leadership des différentes fonctions pour lesquelles nous allons nommer les gens.

HEIDI ULLRICH : Merci beaucoup, Alan. Je voulais vous dire que nous avons notre page qui a été postée pour les élections et les sélections des RALO. Elle n'est pas complète encore. Nous avons développé la page des RALO individuelles aussi. Mais je voulais vous présenter un petit peu le programme proposé.

Alors, Alan, comment est-ce que vous voulez qu'on le fasse ?

ALAN GREENBERG : Le comme vous voulez. Dans l'ordre que vous préférez. Vous avez sept minutes.

---

HEIDI ULLRICH : Est-ce que nous pouvons passer au chronogramme de sélection d'ALAC ? Bien.

Donc on a une journée. Donc la proposition est de commencer les élections pour ALAC et pour les RALO. Nous allons synchroniser tout cela comme on a décidé de le faire il y a un an, ça a bien marché. Il est important aussi de finir avant ICANN 62 de façon à informer le comité de nomination pour les personnes qui sont sélectionnées, toutes les personnes qui vont siéger à la fin de la session d'ICANN63 à Barcelone.

NARALO a mis à jour ses statuts. Il y a donc une période de 30 jours qui est prévue. Donc nous allons synchroniser tout cela à travers les RALO et ALAC pour qu'au mois d'avril on puisse faire une annonce, à la fin du mois d'avril, le 30 avril. Nous allons faire une annonce. Ensuite, du 30 avril au 11 mai, période de nomination. Le 18 mai, la date butoir pour les acceptations de nomination. Ensuite, nous allons joindre ces personnes pour savoir s'ils acceptent ou pas. Ensuite, les élections sont nécessaires. Il y aura des élections du 21 mai au 25 mai. Et ensuite, comme je l'ai dit ces personnes donc commenceront à siéger à la fin de la séance de conclusion d'ICANN63.

Alors, est-ce que vous avez des commentaires ?

---

EDUARDO DIAZ : Je voulais seulement vous demander si ces dates que vous indiquez ici, si ces dates que vous avez définies ont été consultées avec les RALO ?

HEIDI ULLRICH : Je pense que tous les RALO—

ALAN GREENBERG : Non. Les règles de procédures. Je crois que la question est : est-ce que ce que vous proposez est en accord avec les règles existantes dans les cinq RALO ? Est-ce que cela répond donc aux contraintes concernant les délais, les dates ?

Les règles appliquées l'année dernière, les RALO avaient chacune des règles différentes dans ce domaine. Mais certains RALO disaient par exemple. D'autres disaient 10 jours ouvrables. Donc on a pris la définition la plus lâche, à moins précise. Et nous avons essayé d'appliquer tout cela en nouvelle règle.

Je pense qu'il faut vérifier tout cela. Je pense que tout cela répond aux règles. Cela, nous allons vérifier ensuite si cela répond vraiment à toutes les règles et les contraintes des RALO.

Bien. Les problèmes maintenant appelés les problèmes d'acclimatation, lorsqu'il y a un seul candidat. Ce candidat est destiné à être le gagnant des élections. Il n'est pas nécessaire de

---

voter bien sûr. Donc cela est expliqué dans les règles de différentes organisations. C'est dans les règles d'ALAC, de NARALO, et je pense que c'est dans les règles d'APRALO aussi. Et d'autres RALO ont des procédures par lesquels si quelqu'un est le seul et unique candidat, il faut quand même que l'on vote pour lui. Et c'est bien. Tout le monde va dire d'accord. Et notre ami de LACRALO le sait, si on a un seul candidat est que tout le monde vote contre lui, on a un problème assez intéressant qui se pose.

Donc la réponse est : actuellement nous n'avons pas de règles d'acclimatation dans tous les RALO. De vote par acclimatation dans tous les RALO. Je pense que nous avons une règle de vote par acclimatation ou silence. Je pense qu'on ne dit pas qu'il faut qu'il y ait un vote lorsqu'il y a un seul candidat, il me semble.

Alberto ?

ALBERTO SOTO :

Je vais parler en espagnol. Lorsqu'il y a un seul candidat, et ce candidat doit se présenter, il doit être connu. On doit pouvoir lui poser des questions. Un vote par acclimatation directe, à mon avis, ne devrait pas exister. Il ne devrait pas y avoir une convocation pour que ce candidat dise ce qu'il va faire. En tout cas, je vais en parler avec notre responsable de LACRALO pour savoir ce qu'il en pense.

---

ALAN GREENBERG : Dans les anciennes règles de LACRALO, c'était silence. Je ne sais pas si votre nouveau règlement, à LACRALO, a déjà été mis en place. Je ne pense pas qu'on va mettre en place de nouvelles règles.

Humberto ?

HUMBERTO CARRASCO : Vous avez raison Alan, effectivement. On gardait le silence. Et donc, par habitude, on faisait un appel au vote. Et je crois qu'il va falloir définir cela dans les nouvelles règles de procédures. Donc on va essayer de voir si on peut parvenir à un consensus pour standardiser — utiliser les mêmes règles que tout le monde.

ALAN GREENBERG : Dans les anciennes règles, l'ancien règlement, la pratique étaient de faire une enquête, un petit sondage. Il y a une différence. À LACRALO, un vote peut-être pondéré. En tout cas, c'était la pratique. Prochaine question.



---

HEIDI ULLRICH : Je ne vois personne d'autre. Donc pour résumer ce que Humberto vient de dire, si LACRALO approuve cet aspect de vos nouvelles règles avant de commencer l'appel à nomination—

ALAN GREENBERG : Nous sommes dans une position difficile. Si les règles changent. Si ce règlement change au milieu de ce processus d'élection, il va falloir — nous allons avoir besoin de l'acceptation des RALO, de tous les RALO, s'il y a possibilité que le règlement change. Et s'il y a la possibilité qu'un nouveau règlement soit adopté au cours de ces élections, il faudra faire une exception pour dire que ces règles, que ce règlement ne s'applique pas à la procédure en cours. Mais peut-être qu'ils devront expliquer tout cela. Il faudrait faire un petit—

HUMBERTO CARRASCO : Il n'y aura pas de nouvelles règles d'après ce que je sais avant un an. En tout cas, je pense que dans le processus de médiation, nous pouvons parvenir à un accord entre ceux qui assistent, et l'appliquer au reste de la région. Et on pourrait appliquer un critère si on est tous d'accord pour ne pas affecter les autres RALO par exemple.

---

ALAN GREENBERG :

Il y a d'autres questions ? Bien. Je voudrais passer à un autre sujet qui est lié à cela, mais qui est différent. C'est le président d'ALAC.

Il y a un processus de sélection du président d'ALAC qui va avoir lieu cette année, parce que c'est mon deuxième mandat. Un mandat qui est renouvelable automatiquement. Donc peu importe si je reste ou pas, il va y avoir une procédure de sélection. Mais j'ai dit que je n'allais pas rester. Mon mandat pour le RALO d'Amérique du Nord est terminé cette année. Et je ne peux pas être éligible. Je ne suis pas éligible pour être réélu. Donc je ne serai pas ici à ALAC comme président l'année prochaine. Je ne serais pas ici à ALAC, et je ne serais pas le président d'ALAC. Donc il va y avoir une sélection du président pour ALAC.

Il y a une décision qui doit être prise et c'est ma décision, mais j'aimerais en parler au groupe pour connaître votre avis. Je ne vais pas prendre de décision aujourd'hui, mais j'aimerais que vous me donniez votre avis pour savoir quand est-ce qu'on le fait. Normalement, le président sélectionne une personne avant la réunion générale annuelle, sélectionne plusieurs candidats possibles. L'autre possibilité, c'est de faire cela avant la réunion du mois de juin. L'avantage serait — il y en a plusieurs, mais si on veut résumer, le bénéfice serait que le président entrant saurait qu'il va être le président et pourrait entrer en contact avec moi

---

et qu'il y ait une période de transition plus claire et plus efficace. Le mauvais côté, c'est qu'on ne sait pas qui seront les nouveaux membres d'ALAC, et donc ils ne sont pas éligibles pourraient être les présidents. Nous avons un nombre de personnes beaucoup plus étroit, beaucoup moins nombreux.

Et les règles disent qu'on peut sélectionner un président qui a la possibilité d'être au sein d'ALAC. Par exemple, Javier est à l'extérieur d'ALAC comme membres nommés par le NomCom. Il peut être renommé par NomCom et peut être renommé par les RALO. Donc on pourrait par exemple nommer Javier comme président, sachant que s'il n'est pas là, il faudrait sélectionner un nouveau président rapidement.

Le règlement nous permet de faire cela.

Et je vais vous donner la parole dans une minute.

Donc il y a des aspects en faveur, des aspects contre. On ne pourra pas sélectionner le président après que les membres de NomCom sont nommés. Ça sera trop tard. On n'aura pas suffisamment de temps. Donc je ne veux pas qu'on voie cette semaine. Je ne veux pas qu'on prenne une décision aujourd'hui, mais je pense que c'est une décision qu'il va falloir bientôt prendre et j'aimerais avoir votre opinion ici ou en privé. Il nous reste quelques minutes. Si vous voulez, on peut en parler un petit peu maintenant. Tijani, allez-y.

---

TIJANI BEN JEMAA : Alan, je suis triste de savoir que vous allez quitter ALAC. La tradition, au sein d'ALAC, et que le président sortant sera le vice-président du nouveau président. Et c'est une transition. C'est une méthode de transition. Cette fois-ci n'existera pas.

ALAN GREENBERG : C'est pourquoi je pose cette question et que je propose qu'on fasse la sélection avant. Mon plan original était de démissionner au bout de trois ans, mais avec la révision d'At-Large, avec la responsabilité tout cela, je ne voulais pas le faire. Donc voilà. Nous en sommes là. Je pourrais changer ma décision, renoncer à ce que NARALO me propose. Mais j'étais au sein d'ALAC pendant 12 ans. Je pense que c'est le moment de commencer à changer un petit peu de domaine, de secteur. J'ai le même regret que vous, mais bon.

Alberto, allez-y.

ALBERTO SOTO : Je ne veux pas parler, mais Javier il y a son tableau qui est tombé et il est en train de lever la main.

ALAN GREENBERG : Javier, allez-y.

---

JAVIER RUA : Si l'on considère les différents risques qui existent, je pense qu'il faudrait faire cela le plus tôt possible. Résoudre ce problème. Comme ça, vous pourrez aider le prochain président.

SEUN OJEDEJI : Donc sur la base de cette situation un peu exceptionnelle, je crois qu'on aurait dû revoir le calendrier des élections plutôt que de commencer au mois d'avril. On aurait pu commencer au mois de mars pour que les nouveaux membres d'ALAC soient pris en compte même s'ils ne sont — que l'on connaisse déjà les nouveaux membres de l'ALAC, même s'ils ne sont pas en fonction, que l'on puisse les prendre en compte pour la nomination du prochain président de l'ALAC.

ALAN GREENBERG : Heidi, vous avez un calendrier. Quand doit être fait à la sélection ?

HEIDI ULLRICH : Donc s'il n'y a pas de nouveau vote, ça sera le 25 mai. Donc, nouvelle fois, c'est à la fin du mois de juin qu'il y a l'ICANN 62, la réunion. Et les positions à la tête de l'ALAC, c'est le 25 mai qu'elles seront connues. Et les réunions du mois de juin, ça

---

commence — la réunion de Panama commence à la fin du mois de juin.

ALAN GREENBERG : Donc nous avons un mois. Je crois que ça suffit. C'est un temps suffisant pour faire la sélection du président de l'ALAC. Ça suffit. Le seul problème potentiel que je vois, c'est que les membres entrants de l'ALAC ne seront peut-être pas financés pour aller à la réunion du mois de juin. Donc il faudra réfléchir à cela.

TIJANI BEN JEMAA : Donc je pense que ce sera possible, mais on n'a toujours pas les membres de l'ALAC apportés par le NomCom.

ALAN GREENBERG : Oui. Je crois que ça sera toujours trop tard pour cela. On ne sait pas quand est-ce qu'ils feront l'annonce. Ça suffira pour que les personnes viennent à la réunion un petit peu au dernier moment, mais ça ne nous donne pas assez de temps pour la procédure d'élection. Ça, on doit l'accepter, je crois, dans le cadre de nos règles et procédures. C'est relativement clair à ce niveau.

Donc Javier a dit, faites-le avant. Seun dit, faites-le tôt si on peut attendre les nouvelles personnes qui seront au sein de l'ALAC.

---

JOHN LAPRISE :                   Moi je dirais qu'il faut avoir une continuité forte. On a beaucoup de travail à faire ; la continuité est essentielle pour nous.

ALAN GREENBERG :               Merci. Ricardo. John Laprise. Ce que cela veut dire, c'est que la sélection se fasse plutôt que plus tard.

RICARDO HOLMQUIST :         Je soutiens cela. Et combien de personnes vont quitter l'ALAC, mis à part vous, parce que je sais qu'à LACRALO, c'est les mêmes personnes pour l'année prochaine. J'en fais partie. Donc dans les autres RALO, qui est-ce qui va—

ALAN GREENBERG :               Dans chaque RALO, il y a la sélection « chaque mois » d'un membre de l'ALAC. Il y a deux membres, donc il n'y a pas de garantie que ça va être une personne différente. Il y a un processus de sélection annuelle. Seun.

SEUN OJEDEJI :                   Je rebondis sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Donc trois semaines après le 25, je crois que trois semaines ce n'est pas très long. Et aussi il y a la planification et le financement du président

---

entrant. Donc vous voulez dire qu'il faudrait avoir au moins une semaine ou deux semaines de plus.

ALAN GREENBERG :

Oui. On devrait vraiment essayer de faire cela. Donc je sais qu'il y a une pause-café qui est en cours. Je ne sais pas si vous voulez procéder. Donc dans 10 minutes, il sera 3 h 15. Donc vous voulez conclure ? D'autres personnes ? Voilà. Donc on lève la séance, et on se retrouve dans 10 minutes. Et on aura des sujets intéressants sur les groupes de travail, les RALO, et ainsi de suite. On se retrouve dans 10 minutes. 15 minutes.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**